

Département de la Corrèze
COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 28 Avril 2025 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) – LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) – AUZEL David – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle - RHODDE Swany, SOUSTRE - Mickaël TOCABEN Ronald

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LACOSTE Guy

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h30 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....
ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 7 avril 2025.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution des marchés pour réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école
- Choix d'une entreprise pour achat de tables et chaises pour la cantine
- Acceptation d'un don de l'Association Branceilles, Patrimoine, Arts et Culture

QUESTIONS DIVERSES

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025

Il est demandé par Céline MOURIGAL de rajouter dans les nouvelles associations : BRANCEILLES EN FETE
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 7 avril 2025

Délibération n° 2025-23 : Attribution des marchés-travaux énergétiques de l'école

Monsieur Richard GIBERT présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'analyse de la consultation des entreprises pour les travaux énergétiques de l'école.

Après cette présentation, les membres du conseil Municipal choisissent les entreprises suivantes :

| Lot | Désignation | Entreprises | |
|--------|---|---------------------|---------------------|
| Lot 01 | Gros-Œuvre | Lestrade - Delon | 16 900,00 € |
| Lot 02 | Charpente - Menuiseries extérieures - intérieures | Dubois & Associés | 21 391,02 € |
| Lot 03 | Plâtrerie / Peinture | Descat | 27 646,81 € |
| Lot 04 | Revêtement de sol | SPD-Devecis | 3 305,86 € |
| Lot 05 | Électricité | Brive-Electricité | 15 963,05 € |
| Lot 06 | Plomberie / CVC | Laffaire et Gaubert | 15 035,90 € |
| | | TOTAL | 100 242,64 € |

et décident de valider l'option PSE du lot 03 chiffrée par l'entreprise Descat à 2 602,14 €HT pour le remplacement de la laine de verre par la laine de bois.

TOTAL GENERAL : 102 844,78

Les membres du Conseil Municipal décident de valider, à l'unanimité, pour : 9 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix les lots 1 à 5 et l'option PSE

Les membres du Conseil Municipal décident de valider, à la majorité, pour : 7 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 2 voix- le lot 6 plomberie

Délibération n° 2025-24 : Choix d'une entreprise pour l'achat de tables et chaises pour la cantine

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au compte-rendu du 7 avril 2025, des devis ont été demandés concernant l'achat de tables et chaises pour la cantine.

Deux devis sont présentés :

- ALEC : montant H.T : table : 217.88€ - chaise : 91.90€
- ABSICES : montant H.T : table : 240.00€ - chaise : 99.00€

Les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité, pour : 8 voix - Abstention : 0 -Contre : 1 voix

- de retenir l'entreprise ALEC, conformément aux tarifs mentionnés ci-dessus

- d'autoriser à Madame Le maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire

| | |
|------------------------|----|
| Membres en exercices : | 10 |
| Présents | 9 |
| Votants | 9 |
| Procuration | 0 |
| Abstention | 0 |
| Exprimés | 9 |
| Pour | 8 |
| Contre | 1 |

Il sera commandé 6 tables et 24 chaises

Délibération n° 2025-25 : Acceptation d'un don de l'Association Branceilles, Patrimoine, Arts et Culture.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association Branceilles, Patrimoine, Arts et Culture a remis un don par chèque de 1 464.00 euros, correspondant à la restauration de la statuette.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour : 9 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

- acceptent le don de l'Association Branceilles, Patrimoine, Arts et Culture

- demandent à Madame Le maire d'encaisser ce chèque

- remercient l'Association pour sa participation active à la préservation du patrimoine communal.

| | |
|------------------------|----|
| Membres en exercices : | 10 |
| Présents | 9 |
| Votants | 9 |
| Procuration | 0 |
| Abstention | 0 |
| Exprimés | 9 |
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |

QUESTION DIVERSES :

VOIRIE :

La commission voirie a finalisé son repérage des voies à traiter ; Corrèze Ingénierie doit remettre une étude pour le 13 mai 2025.

IL est rappelé que nous avons un reliquat de subvention du département 24 000 € qui doit être soldé pour le 8 décembre 2025. Les travaux devront être réalisés pour Septembre/Octobre 2025

Pas de DETR pour la sécurisation de la traversée de Long, mais nous déposons un dossier au titre des amendes de police ; nous avons le devis de l'entreprise et les travaux vont être réalisés avant l'été 2025.

RACCORDEMENT FIBRE :

Une extension du réseau fibre va être réalisé par la société AXIONE pour desservir une maison aux Charlies.

A partir du 1 juillet 2025 les raccordements seront facturés 300€ de frais de dossier auxquels sera rajouté le coût réel de raccordement.

ECOLE :

Déménagement de la salle de classe à la salle des fêtes prévu le vendredi 23 mai pour le démarrage des travaux.

Dès la fin de l'année scolaire, le matériel de l'école sera déplacé dans le séchoir pour permettre l'utilisation de la salle polyvalente pendant l'été.

RALLYE CASTINE : Samedi 3 mai

Le Bourg sera accessible par la route du portail, les panneaux de signalisation seront mis en place par le département le samedi matin

8 MAI : Cérémonie à 11h00 avec les élèves de l'école (11 participants) et l'étincelle Branceillaise

La Chorale a travaillé avec Michelle LEYMAT pendant les coupures de midi lors de 6 séances

BALADE SECRETE :

Validation des commandes pour les gâteaux à PEDEGRIL.

M. BURG et 2 membres du comité central de randonnée vont refaire le parcours le mardi 29 avril après midi

Le parcours est figé.

CABANE DES CHASSEURS :

Nous allons proposer 2 parcelles lors de la visite de Mme TARTARIN (DDT-Direction Départementale des Territoires), «le communal» et une parcelle près de l'étang de Claval.

Le choix final devra tenir compte des coûts de raccordement.

Madame le Maire clôture la séance à 22h00

GIBERT Richard : secrétaire de séance

